



# GUIDE DES PARENTS

Camps de  
jour Été 2025



CAMP DE JOUR  
MUNICIPAL  
CONFORME

2025

Loisirs récréatifs  
et communautaires de  
**Rosemont**



Rosemont  
La Petite-Patrie

**Montréal**

# TABLE DES MATIÈRES



<b>Présentation du centre communautaire</b> ..... 3	<b>Programme d'accompagnement</b>
Mission et valeurs du centre .....3	<b>en loisir sur l'île de montréal</b> .....10
<b>Présentation des camps de jour</b> ..... 3	<b>Code de vie du camp de Jour</b> .....11-12
Objectifs pédagogiques et récréatifs des camps .....4	Respect et comportement .....11
Dates d'opérations et horaires des camps .....4	Attentes en matière de respect des consignes .....11
Nombre d'enfants par groupe et	Engagement des parents ..... 12
ratio d'encadrement .....4	Politique disciplinaire et mesures d'intervention .. 12
Les arrivées et les départs.....4	<b>Tremplin santé</b> ..... 13
<b>Service de garde</b> ..... 5	<b>Enviro-Action</b> ..... 13
<b>Encadrement et sécurité</b> ..... 6	<b>Protection des renseignements personnels</b> ....14
Qualifications et formation du personnel.....6	<b>Politique d'annulation et de remboursement</b> ...14
Normes de l'ACQ.....6	<b>Nos coordonnées</b> .....14
Protocoles de sécurité .....6	<b>Merci à nos collaborateurs</b> ..... 15
Volet aquatique .....6	
Volet santé et sécurité physique.....6-7	
Communication en cas d'urgence .....7	
<b>Programme d'activités</b> ..... 8	
Sortie et/ou activités spéciales..... 8	
Horaires types d'une journée au camp..... 8	
Journal hebdomadaire.....8	
<b>Équipements et fournitures</b> ..... 9	
Chandail du camp de jour .....9	
Ce que l'enfant doit apporter tous les jours .....9	
Ce que l'enfant doit éviter d'apporter .....9	
<b>Communication et implication des parents</b> .....10	
Canaux de communication	
entre le centre et les parent ..... 10	
Possibilités de bénévolat ou d'implication ..... 10	

# PRÉSENTATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE



## MISSION ET VALEURS DU CENTRE

La mission de notre organisme se définit comme suit:

- Effectuer la gestion de centres d'activités de loisirs et d'activités communautaires et susciter la mobilisation de la communauté afin de créer des lieux d'appartenance et de bâtir des réseaux d'aide.
- Promouvoir, organiser et réaliser la pratique d'activités de loisirs pour les jeunes, les adultes et les aînés et développer des liens avec des organismes et des institutions de loisirs et sociocommunautaires. Ces activités pourront être de nature récréative, sportive, physique, culturelle, scientifique, sociale et communautaire.
- Améliorer la qualité du tissu social des jeunes, des adultes et des aînés en provenance de Rosemont et de Montréal, et ce, en favorisant la prévention, l'entraide et la sensibilisation aux problèmes sociaux.

- S'adapter aux besoins changeants de la collectivité.
- Favoriser l'éducation populaire auprès des individus et des groupes en mettant à contribution leurs capacités à résoudre leurs difficultés et à modifier leurs conditions de vie.

Nos valeurs sont les suivantes :

- La collaboration
- L'écoute
- Le respect
- Le plaisir
- L'équité



Notre organisme œuvre dans un contexte de multiétablissement faisant en sorte que nos camps de jour au majoritairement lieu dans des écoles de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie.

## PRÉSENTATION DES CAMPS DE JOUR



Objectifs pédagogiques et récréatifs des camps.

Les objectifs que nous poursuivons dans le cadre de nos Camps de jour sont les suivants :

- Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sécuritaire.
- Faire en sorte que les enfants aient du plaisir et s'amuse.
- Susciter chez eux l'intérêt pour les activités de plein air, en favorisant ce type d'activité.
- Leur permettre d'évoluer dans une vie de groupe stimulante.
- Donner l'opportunité aux jeunes de développer leurs habiletés et faire en sorte qu'ils en acquièrent de nouvelles.
- Faire vivre aux enfants de nouvelles expériences.
- Favoriser les saines habitudes de vies.
- Favoriser la gestion responsable des matières résiduelles (déchets).

La programmation des activités a été structurée de façon à ce que les employés (es) et les enfants puissent atteindre cette mission, ces objectifs.

## Dates d'opérations et horaires des camps.

Nos camps de jour seront en service du 25 juin au 16 août 2024.

*\* Fermé le 1<sup>er</sup> juillet*

Nos activités se déroulent du lundi au vendredi, selon l'horaire type suivant : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 15 h 30.

Il est à noter que par mesure de sécurité, il est très important qu'en matinée, les enfants ne se présentent pas au camp plus de 5 minutes avant le début des activités ; sinon, les enfants seront envoyés au service de garde et les parents devront payer les frais exigés.

De plus, les parents qui n'inscrivent pas leurs enfants au service de garde et qui viennent les chercher à la fin de la journée se doivent de le faire dans les 10 minutes suivant la fin des activités. À défaut de quoi, les enfants seront envoyés directement au service de garde et les parents devront alors défrayer les frais exigés de 8\$/bloc.

## Nombre d'enfants par groupe et ratio d'encadrement.

Nos camps de jour respectent les ratios d'encadrement demandés par l'Association des camps du Québec (ACQ).

Nos ratios pour l'été 2024 seront donc les suivants :

**4 ans : 1 animateur pour 10 enfants (seulement au camp de jour Masson)**

**5-13 ans : 1 animateur pour 15 enfants**

## Les arrivées et les départs.

Chacun de nos animateurs dispose d'une liste de présence des enfants de leur groupe.

L'animateur prend les présences de façon systématique (en cochant sur sa liste) au début et à la fin de la journée.

**Il est important de mentionner que nous ne faisons pas d'appel à la maison en cas d'absence d'un enfant.**

En fin de journée, les animateurs du camp de jour distinguent les participants qui vont au service de garde de ceux qui vont à la maison. Pour les enfants qui vont au service de garde, les animateurs du camp de jour vont les reconduire au service de garde.

Pour les enfants qui quittent le camp de jour avec leurs parents ou leurs tuteurs, ces derniers doivent présenter une pièce d'identité avec photo et signer la liste de présence des animateurs indiquant qu'ils ont bel et bien quitté le site avec leurs enfants respectifs.

Pour les enfants qui quittent le camp de jour seuls, les animateurs doivent s'assurer qu'ils ont serré la main de ces enfants avant qu'ils ne quittent le site du camp de jour.

À moins d'indications contraires des parents, aucun enfant n'est autorisé à quitter le site durant la journée. En matinée, les enfants se rassemblent sur le site du camp de jour en vue de leur journée d'activité, et en fin de journée, tous les enfants reviennent sur le site du camp de jour pour le départ.

L'animateur est informé par la coordination du camp de jour si un participant est autorisé à partir avec une autre personne que ses parents ou son tuteur légal. Si une personne vient chercher les enfants (autre que celle autorisée sur la fiche d'inscription des enfants) cette dernière devra présenter une pièce d'identité avec photo, témoignant de son authenticité, sans quoi, cette personne ne pourra quitter avec les enfants. Dès lors, les animateurs du camp de jour se réfèrent à la coordination du camp de jour pour que cette dernière fasse le suivi auprès des parents des enfants concernés.

Les arrivées et les départs des enfants se feront à l'extérieur sauf en cas de pluie.

### Camp Masson

Dans la cour de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf.

### Camp Sainte-Bernadette

Dans la cour de l'école Rose-des-Vents.

### Camp Alphonse-Desjardins

Dans la cour de l'école Alphonse-Desjardins - Annexe.



# SERVICE DE GARDE



Les heures de service de garde sont adaptées en fonction des sorties/ activités spéciales mises de l'avant lors du camp de jour. Durant les blocs du service de garde, les animateurs animeront des jeux et activités, en plus de mettre à la disposition des jeunes des jeux de société, du matériel d'arts plastiques, du matériel sportif, etc. Le service de garde aura lieu dans le gymnase ou la cour de l'école.

**L'inscription au service de garde est obligatoire pour le fréquenter.**

Aucun retard n'est toléré pour l'acquittement de frais de garde. Le camp de jour se réserve le droit de refuser un enfant au service de garde si des frais sont impayés.

Le service de garde est en opération du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 9 h 30 (bloc am) et de 15 h 30 à 17 h 30 (bloc pm).

Il en coûte 6\$ par bloc utilisé pour un maximum de 50\$ par semaine.

- Les frais sont payables au moment même de l'inscription;
- L'inscription au service de garde est obligatoire pour le fréquenter

Bloc Am: 7 h 30 à 9 h 30

Bloc Pm: 15 h 30 à 17 h 30

- Un avant-midi constitue un bloc et un après-midi constitue un autre bloc.

Vous ne payez que pour les blocs que vous désirez utiliser.

- En soirée, les parents qui viennent chercher leurs enfants après 17h30 devront déboursier 5\$ / enfant pour 10 minutes de retard.



## Vous ne connaissez pas encore vos besoins en service de garde pour cet été ?

Ce n'est pas grave, car vous avez jusqu'au vendredi midi de la semaine précédente pour faire vous-même l'inscription de votre enfant au service de garde en communiquant avec nous au 514-727-5727 ou en nous écrivant à [info@lrcr.qc.ca](mailto:info@lrcr.qc.ca).

L'inscription au service de garde se fait par semaine, vous pourrez choisir vous-même les blocs dont vous aurez besoin pour ladite semaine, ce qui vous procure plus de flexibilité tout en assurant l'inscription préalable et une prise en charge sécuritaire de votre enfant.

### Dates limites pour l'inscription au service de garde - Été 2025

Semaine 1	13 juin 2025, avant midi.	Semaine 5	18 juillet 2025, avant midi.
Semaine 2	27 juin 2025, avant midi.	Semaine 6	25 juillet 2025, avant midi.
Semaine 3	4 juillet 2025, avant midi.	Semaine 7	1 août 2025, avant midi.
Semaine 4	11 juillet 2025, avant midi.	Semaine 8	8 août 2025, avant midi.

\*Si vous préférez utiliser le service de garde au jour le jour sans inscription au préalable, sachez qu'il vous en coûtera 8\$ par bloc.

# ENGADREMENT ET SÉCURITÉ

## Qualifications et formation du personnel

Les animateurs que nous embauchons possèdent tous une formation de 16h en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire. De plus, ils ont tous réussi avec succès la formation du programme DAFA: Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur qui est offert par un organisme reconnu par l'Association des Camps du Québec et qui constitue une exigence de base pour pouvoir agir à titre d'animateur au sein d'un camp de jour.

Comme chaque année, nous accordons une attention bien particulière à la SÉCURITÉ, notamment à la sécurité en milieu aquatique et en situation d'urgence.

En plus, nos animateurs reçoivent 21h de formation interne à chaque année comprenant une formation de rappel sur nos mesures et protocoles de sécurité, la créativité en animation et l'intervention au sein d'un camp de jour.

## Normes de l'ACQ

L'Association des camps du Québec regroupe des camps qui répondent maintenant aux 80 normes strictes sur la sécurité, les ratios d'encadrement, la formation du personnel d'animation ainsi que la qualité des activités, de l'animation et des installations.

Nos camps de jour sont fiers d'être certifiés, cette année encore, comme étant conformes aux normes demandées par l'ACQ.

**Protocoles de sécurité en place (premiers secours, gestion des allergies, sécurité sur les lieux, etc.).** Soyez certain que tous les membres des Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont appliquent l'ensemble des règles de sécurité exigées par la ville de Montréal tout au long de l'été. Nous avons un protocole pour les sorties, pour les activités aquatiques, pour les accidents et les situations d'urgence.



Voici un résumé de chaque volet :

## VOLET AQUATIQUE

### Natation pour les 5-7 ans

En vertu du règlement aquatique de l'arrondissement de Rosemont - La-Petite-Patrie, les jeunes âgés de moins de 8 ans ne peuvent être admis dans les piscines, à moins de respecter un ratio de 1/3, ce qui est impossible à réaliser avec le nombre d'employés que nous avons au sein de notre organisation. Dès lors, les 5-7 ans fréquentent les pataugeoires pour se baigner.

### Natation pour les 8-13 ans

Nous avons des animateurs envoyés en surplus lors des moments de baignades afin d'augmenter la sécurité aquatique de vos enfants. De plus, un test de nage sera fait à chaque début de semaine pour tous les enfants du groupe afin de s'assurer du niveau de nage de chacun et de restreindre l'accès à la zone profonde pour les enfants qui ne savent pas nager.

### Sorties aquatiques

Lors de sorties aquatiques, nous avons des accompagnateurs supplémentaires présents à la sortie afin d'avoir un ratio d'encadrement plus accru. Certaines sorties demanderont également le port du gilet de sauvetage (prêté pour la sortie) pour les enfants qui ne savent pas nager.

## VOLET SANTÉ ET SÉCURITÉ PHYSIQUE

### Fiche médicale

Chaque animateur a en sa possession la fiche médicale de votre enfant que vous avez rempli comportant les numéros d'urgences, les allergies et autres informations pertinentes pour la santé des enfants de son groupe. Il en va de même pour le service de garde. Il est donc important que vous la mettiez à jour avant la saison estivale et d'informer la coordination au courant de l'été en cas de changement.

### Crème solaire

Il est obligatoire que les parents fournissent une crème solaire à leurs enfants (nous recommandons une crème solaire de FPS 30 au minimum). Si l'enfant éprouve de la difficulté à l'appliquer, l'enfant peut demander la coopération d'un ami. Les animateurs et les aides-animateurs ne doivent pas appliquer eux-mêmes la crème solaire sur la peau des enfants. Il s'agit là d'un règlement auquel nous devons nous conformer. Si les parents désirent que les animateurs et les aides-animateurs aident leurs enfants à appliquer leur crème solaire, ils devront fournir une autorisation au dossier de l'enfant. Nous vous recommandons fortement de remplir cette autorisation, surtout pour les groupes de 5-7 ans. *Il est à noter qu'à la plage (contrairement à la piscine et les glissades d'eau), les enfants peuvent conserver leur chandail sur eux pour se baigner.*



### Maladies

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autres) ne peut être admis au Camp de jour. Lorsque l'animateur se rend compte de l'état malade d'un enfant, le parent est immédiatement avisé afin qu'il vienne chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical attestant la non-contagion devra être remis au coordonnateur(trice) du camp de jour au retour de l'enfant, à défaut de quoi l'enfant ne pourra réintégrer son groupe.

### Médicaments

Les animateurs ne peuvent pas administrer de médicaments aux enfants. Si votre enfant doit prendre un médicament lors de la période de camp de jour, l'enfant doit garder en sa possession son médicament. Il est important d'informer l'animateur qu'il y aura une prise de médicaments au courant de la journée et l'animateur pourra ainsi faire un rappel à l'enfant.

Nous suggérons cependant que la prise de médicaments se fasse à l'extérieur des heures de camps de jour dans la mesure du possible.

### Poux

Si votre enfant éprouve un problème de poux, vous devez le garder à la maison tant et aussi longtemps que le problème ne sera pas résolu. Veuillez prendre note que pour revenir au camp de jour, l'enfant devra avoir en sa possession un certificat MÉDICAL attestant de sa guérison OU la facture prouvant l'achat des produits de traitements; l'enfant ne pourra pas réintégrer le camp de jour tant et aussi longtemps qu'une de ces preuves n'aura pas été présentée. Si l'enfant se présente au camp de jour sans preuve, il sera retourné à la maison. Il en va de la santé de l'ensemble des enfants du camp de jour.

### Accidents/incidents/allergies

Nos animateurs ont tous une formation à jour en secourisme général niveau C et RCR/DEA et on tous en leur possession une trousse de premiers soins complète.

Si un enfant est victime d'une réaction allergique ou d'un accident lors d'une journée et que cela nécessite son hospitalisation, le parent (ou la personne à joindre en cas d'urgence) sera aussitôt contacté afin de lui indiquer le nom de l'hôpital où a été conduit l'enfant par l'ambulance.

Les frais de transport par ambulance sont entièrement couverts par l'organisme. Lorsqu'un enfant est envoyé en ambulance, il est accompagné par un membre de l'équipe de travail du camp de jour, jusqu'à l'arrivée des parents ou de la personne à joindre en cas d'urgence.

En cas d'accidents mineurs et/ou incidents, nous remplissons un rapport d'information que nous vous demandons de bien vouloir signer. Ce rapport a pour but de vous informer : de toute altercation entre deux enfants, petite blessure ou incident, et/ou comportement problématique.



## COMMUNICATION EN CAS D'URGENCE

Des protocoles ont été créés afin d'assurer la sécurité des enfants lors de situation d'urgence. L'équipe des camps de jour est formée et a en sa possession les différents protocoles. Différentes infrastructures seront mises à la disposition des camps de jour en cas d'évacuation ou encore de chaleur extrême.

Chaque animateur a en sa possession les informations d'urgence de tous les enfants de son groupe afin de joindre le contact d'urgence en cas de besoin.

De plus, certaines communications vous seront envoyées par courriel afin de préciser les moyens mis en place (par exemple, en cas de chaleur extrême). Il est donc important de vérifier le consentement de communication dans votre dossier en ligne.



# PROGRAMME D'ACTIVITÉS



## Sortie et/ou activités spéciales.

Une programmation de sortie et une thématique d'été seront proposées pour chaque camp de jour et varient selon l'équipe de coordination. La programmation comportera des activités de tous types comme des sorties sportives, culturelles, scientifiques, aquatiques et récréatives. Toutes les tranches d'âge assisteront à une sortie par semaine.

Le coût des sorties/activités spéciales est inclus dans le prix du camp de jour et aucuns frais additionnels ne vous seront demandés pour celles-ci. Les enfants font une ou deux de ces activités par semaine. Les sorties/activités spéciales ont toujours lieu au moment prévu, à moins que la température nous en empêche ; si la mauvaise température persiste, les activités prévues seront annulées et/ou remises au lendemain (selon la disponibilité).

La programmation et l'horaire des sorties se trouvent dans les journaux hebdomadaires du camp de jour. Nous faisons tout notre possible pour respecter les horaires. S'il vous plaît, soyez compréhensifs, nous ne contrôlons pas l'horaire des autobus ni le trafic !

## Horaires types d'une journée au camp

Bien que chaque journée au camp de jour soit différente, voici un aperçu de ce à quoi peut ressembler une journée de camp au sein des LRCR :

9h30 à 10h15: Accueil, prise de présence, rassemblement, thématique de la semaine, collation

10h15 à 12h: Activités sportives, culturelles, scientifiques et/ou récréatives

11h30 à 12h30: Dîner

13h à 15h: Activités sportives, culturelles, scientifiques et/ou récréatives; piscine ou plan d'eau

15h à 15h30: Collation, thématique, rassemblement, départ

## Journal hebdomadaire

Le journal hebdomadaire est affiché en tout temps à l'entrée principale du camp de jour et il est également disponible sur notre site internet au [www.lrcr.qc.ca](http://www.lrcr.qc.ca) dans la section camp de jour. Vous devrez alors cliquer sur le nom du camp de jour désiré et l'onglet journal hebdomadaire vous apparaîtra. Le journal sera également déposé dans un accès Google dont le lien vous sera envoyé par la coordination toutes les semaines.

Il est de la responsabilité des parents de lire le journal, car il renferme plusieurs informations sur le fonctionnement du camp de jour telles que :

- Les heures d'arrivée et de retour au centre lors des activités spéciales ;
- Les jours prévus de piscine ou de jeux d'eau ;
- Des rappels aux parents ;
- La thématique de la semaine, et les lieux des activités.



# ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES

*Nous vous suggérons fortement d'inscrire sur chaque item, le prénom et le nom de famille de votre enfant. Cette mesure préventive réduit de beaucoup la chance de perdre le matériel.*

## Ce que l'enfant doit apporter tous les jours

Lorsque l'enfant vient au camp de jour, voici ce qu'il doit apporter avec lui en tout temps :



### Sur lui ;

- chapeau ou casquette ;
- tenue sportive ou décontracté ;
- espadrilles ou souliers fermés (pas de sandales) ;
- Épipen (s'il y a lieu).

### Dans son sac à dos ;

- costume de bain et serviette à tous les jours, même si l'horaire n'inclut pas d'activités aquatiques ou que la température ne semble pas clémente le matin ;
- crème solaire.

### Dans sa boîte à lunch ;

- lunch froid santé ;
  - plusieurs collations ;
  - gourde d'eau (réutilisable).
- 

Idées de recettes pour les boîtes à lunch : <http://www.trempoinsante.ca/recettes>

## Chandail du camp de jour.

Pour leur sécurité, il est obligatoire que les enfants portent le chandail du camp de jour lors des sorties, puisqu'il est ainsi plus facile pour nos animateurs de repérer les enfants sur les différents sites.

Les chandails à l'effigie du camp de jour seront remis directement aux jeunes durant leur première semaine de camp de jour. Pour les jeunes inscrits à plusieurs camps de jour des Loisirs récréatifs et communautaires, nous remettons le chandail à l'enfant selon le lieu de sa première semaine de fréquentation.

Nous vous suggérons fortement d'inscrire sur l'étiquette du chandail, le prénom et le nom de famille de votre enfant. Cette mesure préventive réduit de beaucoup la chance de perdre le chandail et devoir en racheter un en cours de saison.

## Lorsque l'enfant fréquente le Camp de jour, IL DOIT ÉVITER D'APPORTER :

- Des aliments contenant des noix et/ou arachides. PENSEZ AUX AUTRES!!!!
  - De la gomme à mâcher.
  - Des bijoux.
  - Des appareils électroniques (I-Pod, I-Phone, MP3, cellulaire, etc.)
  - De l'argent, surtout lors des sorties. L'achat de nourriture dans les machines/distributrices et les casse-croûtes lors des heures de camp sont interdits.
  - Des jeux/jouets de toutes sortes.
- 

Nous ne sommes pas responsables des bris, pertes ou vols qui pourraient survenir au Camp de jour. De plus, si l'enfant apporte de telles choses, elles seront confisquées par les moniteurs pour être remises aux parents.

En ce qui a trait à la gestion des allergies alimentaires, le camp de jour assurera d'éviter tout produit contenant les allergènes principaux. De plus, lors d'activité culinaire, l'animateur s'assure de toujours vérifier sa liste d'allergie afin de s'assurer de la sécurité de tous les jeunes de son groupe. La liste des allergies est fournie en début de semaine à l'animateur et celui-ci prend un temps pour la lire tous les lundis.

# COMMUNICATION ET IMPLICATION DES PARENTS

## Canaux de communication entre le centre et les parents

La communication aux parents se fait principalement par courriel. Il est donc important de vérifier la section consentement de votre dossier en ligne afin d'autoriser les courriels liés à l'activité. En cas d'urgence avec votre enfant, le membre responsable au dossier sera contacté en premier. Si cette personne ne répond pas, l'équipe appellera ensuite les contacts d'urgence. Il est important de mentionner que nous n'appelons pas les deux parents si l'un d'eux répond.

Lors des échanges entre les membres de l'équipe et les familles, nous prônons le respect mutuel de chacun. Il est donc important de collaborer avec la coordination du camp de jour et à ne pas hésiter à les rencontrer en cas de problèmes ou pour leur donner des suggestions.

De plus, il est important d'informer la coordination de toute modification au dossier de votre enfant le plus rapidement possible.

## Possibilités de bénévolat ou d'implication des parents dans les activités du camp

Si vous souhaitez vous impliquer au sein du camp de jour de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec eux pour qu'il puisse évaluer leur besoin.



## PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL

Le programme d'accompagnement en loisirs de l'île de Montréal (PALIM) vise à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle pour augmenter leur participation à des activités de loisir et de sport. Le programme aide l'inclusion de jeunes à besoins particuliers au sein de nos camps de jour.

Contactez-nous pour connaître la marche à suivre pour participer au programme d'accompagnement en loisir.



ALTERGO

Montréal

# CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR



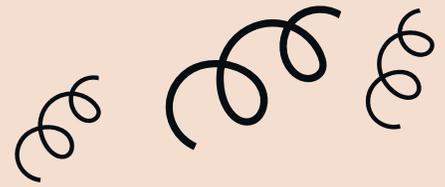
## Respect et comportement

- 1. Politesse et respect :** Le bon fonctionnement du camp repose sur la politesse et le respect envers les employés, les enfants, la direction, les concierges, les parents, les chauffeurs d'autobus, les responsables des sorties, soi-même, les équipements et les installations. Cela inclut le respect envers tous les enfants et adultes rencontrés lors des sorties.
- 2. Intimidation et harcèlement :** En aucun temps et sous aucun prétexte, l'intimidation ni le harcèlement ne seront tolérés, sous peine d'expulsion en cas de situation extrême.
- 3. Violence et agression sexuelle :** La violence physique ou verbale et toute forme d'agression sexuelle sont strictement interdites et entraîneront des mesures disciplinaires sévères, pouvant aller jusqu'à l'expulsion immédiate du camp.
- 4. Bris et dommages aux biens d'autrui :** Tout dommage causé intentionnellement aux biens d'autrui devra être réparé ou remboursé par les parents de l'enfant responsable.
- 5. Communication des problèmes :** Les enfants doivent se tourner vers l'animateur/trice ou l'aide-animateur/trice en cas de problèmes avec un ami.
- 6. Gestion des comportements :** En cas de problème de conduite, les responsables du camp communiqueront avec les parents de l'enfant concerné pour trouver des moyens de corriger la situation. Le camp se réserve le droit d'expulser un enfant en cas d'indiscipline grave.
- 7. Repas et collations :** Les enfants mangent uniquement lors des périodes de collation et à l'heure du dîner. Les aliments contenant des arachides et/ou des noix sont strictement interdits.
- 8. Interdiction de sortir et fugue :** Les enfants ne peuvent quitter le camp de jour pour aller au restaurant, au dépanneur ou ailleurs; ils doivent toujours avoir leur lunch santé avec eux. Les enfants doivent demander la permission pour se déplacer d'un endroit à un autre. L'animateur/trice doit savoir en tout temps où se trouve l'enfant. Toute tentative de fugue sera traitée avec la plus grande gravité et pourra entraîner des mesures disciplinaires sévères.
- 9. Programme Enviro-Action :** Les enfants doivent trier correctement les déchets en utilisant les poubelles, bacs de recyclage ou compostières appropriées.
- 10. Consignes particulières :** Toute consigne particulière concernant votre enfant doit être envoyée par courriel à un membre de la coordination.
- 11. Absence ou retard :** Si votre enfant doit s'absenter, arriver en retard ou partir plus tôt, veuillez avvertir la coordination du camp par courriel dès que possible.
- 12. Matériel et équipements :** Le matériel et les équipements doivent être manipulés avec soin pour en profiter tout l'été.
- 13. Utilisation des salles de bain :** Les enfants doivent utiliser l'eau et le papier hygiénique de manière responsable dans les salles de bain.
- 14. Test de nage :** Tous les enfants de 8-13 ans doivent passer un test de nage lors de leur première visite à la piscine.

## Attentes en matière de respect des consignes

- **Plans d'eau et sorties aquatiques :** Les enfants doivent respecter les exigences de sécurité émises par les responsables, les sauveteurs et l'équipe du camp. Toutes les règles de civisme usuelles dans les lieux publics doivent être respectées.
- **Transport en commun :** Les enfants doivent marcher, parler calmement et respecter les règles de civisme exigées par les employés du camp et ceux de la STM. Dans le métro, les enfants se déplacent le long des murs et en rangs. Lors de l'attente des autobus et du métro, les enfants s'assoient aux endroits indiqués par les animateurs/trices.
- **Lieux de sorties :** Sur les lieux de sorties, les enfants doivent respecter toutes les consignes émises par les responsables et les employés du camp, ainsi que les règles de civisme usuelles dans les lieux publics.

# CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR



## Engagement des parents

Les parents jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement du camp de jour. Nous attendons des parents :

1. **Civisme et respect :** Les parents doivent faire preuve de civisme et de respect envers les employés, les autres enfants et les autres parents.
2. **Politesse et courtoisie :** Une communication polie et courtoise avec les animateurs/trice, les coordonnateurs/trices et tout le personnel du camp est essentielle.
3. **Collaboration :** Les parents sont encouragés à collaborer avec le camp en respectant les règles établies, en communiquant rapidement toute information importante concernant leur enfant et en participant activement aux réunions ou discussions nécessaires pour le bien-être de leur enfant.
4. **Support aux règles du camp :** Les parents doivent soutenir et encourager leurs enfants à respecter les règles du camp, et intervenir de manière constructive en cas de problèmes de comportement.

## Politique disciplinaire et mesures d'intervention

Bien que les enfants soient en vacances et viennent au camp pour s'amuser, ils doivent respecter les règles du camp et celles fixées par les employés. En cas de comportement inapproprié, les procédures suivantes seront suivies :

### Interventions mineures

Pour les interventions mineures, l'animateur/trice applique la technique du 1-2-3 :

1. Avertissement verbal donné à l'enfant par l'animateur/trice.
2. Deuxième avertissement en rappelant les conséquences.
- 3 Troisième avertissement avec une conséquence immédiate mais l'enfant demeure dans le groupe.

### Interventions majeures

Pour les interventions majeures, l'animateur/trice :

1. Remplit un rapport d'information à l'intention des parents.
2. Demande de l'aide d'un supérieur.

### Processus d'intervention

1. Avertissement verbal donné à l'enfant par l'animateur/trice et appel aux parents.
2. Rencontre entre l'enfant et le coordonnateur/trice et appel aux parents.
3. Rencontre entre l'enfant, le coordonnateur/trice et les parents.
4. Avis écrit donné à l'enfant par le coordonnateur/trice et appel aux parents.
5. Rencontre entre le coordonnateur/trice, l'animateur/trice, l'enfant et les parents.
6. Expulsion du camp pour un temps déterminé.

*En cas d'expulsion, aucun remboursement de la semaine en cours ne sera effectué. Nous nous réservons le droit de modifier cette procédure selon la nature des cas d'indiscipline.*

Pour les suspensions et les renvois, le coordonnateur/trice du camp doit démontrer que le camp a tenté, par différents moyens, de corriger le comportement et a mis en place plusieurs stratégies pour aider l'enfant, sans succès. Il est important de noter que l'historique est évolutif d'une année à l'autre.



**CAMP ADHÉRENT**

# TREMPLIN SANTÉ

Tremplin Santé mise sur le jeu et le plaisir pour encourager l'adoption de saines habitudes de vie dans les camps de jour au Québec. Voyez comme bouger plus et manger mieux est facile et amusant dans les camps adhérents.

Ce programme a été mis sur pied pour amener les jeunes à modifier leurs habitudes de vie, tous les milieux qu'ils fréquentent devraient promouvoir l'activité physique et la saine alimentation.

**Les principaux objectifs de Tremplin Santé sont les suivants :**

- Intégrer chaque jour dans la programmation 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élever pour chaque jeune.
- Être un modèle auprès des jeunes et des autres membres de l'équipe.
- Faire vivre les saines habitudes de vie par le jeu et dans le plaisir.
- Valoriser les repas 4 sur 4 (contenant les 4 groupes alimentaires).
- Privilégier les récompenses non alimentaires.

Pour obtenir plus d'informations concernant le programme Tremplin Santé ou encore obtenir des trucs et conseils pour aider les jeunes à mener un code de vie plus sain au quotidien, rendez-vous sur le site internet de Tremplin Santé au [www.tremplinsante.ca](http://www.tremplinsante.ca) dans la « Zones parents ».

Vous trouverez également sur le site plusieurs idées de recettes santé pour les boîtes à lunch.



## ENVIRO-ACTION

Saviez-vous que nos camps de jour sont des camps Zéro Déchets depuis l'été 2010? Cette année le programme se renouvelle et change de nom pour devenir le programme Enviro-Action.

Un camp zéro Enviro-Action est un projet développé conjointement par la Direction de la culture et du patrimoine et de la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal, en partenariat avec le Regroupement des écoquartiers.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les enfants et leurs parents aux enjeux d'une gestion responsable des matières résiduelles et les inciter à adopter les comportements qui en découlent.
- Offrir aux animateurs des outils de réflexion et des projets d'activités pouvant les aider à provoquer cette prise de conscience chez les enfants (et chez leurs parents).
- Suggérer aux animateurs et aux coordonnateurs des pratiques qui facilitent le réemploi, le recyclage et le compostage des matières résiduelles lors des activités du camp.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la vidéo de présentation du programme dans la section « Présentation du programme aux familles » du site des écoquartiers : <https://www.eco-quartiers.org/camp-defi-zero-dechet>

# PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément à la loi 25 sur la protection des renseignements personnels, nous souhaitons informer les parents que la direction des Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont a été nommée responsable des renseignements personnels. Nous avons également mis en place une politique de confidentialité et de sécurité de l'information pour protéger la confidentialité et la sécurité de toutes les informations que vous nous confiez. Pour toute question ou préoccupation concernant vos données personnelles, veuillez contacter la direction directement.

## POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Tel que nous l'avons toujours appliqué, voici, par écrit, notre politique de remboursement pour les camps de jour, en tout respect de la Loi sur la protection du consommateur (articles 193 à 195) :

- Si une semaine d'activité est annulée par notre organisme, les frais complets seront remboursés aux participants, incluant les frais administratifs et le coût du chandail.
- Si vous annulez une semaine d'activité au camp de jour ou des blocs de service de garde, vous devez nous en informer par courriel à [info@lrcr.qc.ca](mailto:info@lrcr.qc.ca) au plus tard avant midi le vendredi précédent le début de la ladite semaine afin d'obtenir un remboursement, sans les frais administratifs. Toute annulation de semaine effectuée après ce délai ne sera pas remboursée.
- Aucun remboursement n'est effectué en cours de semaine, en cas d'annulation par le parent.
- Aucun remboursement ne sera effectué à tout participant qui nous demande un remboursement alors qu'une semaine d'activité est terminée. De plus, aucun remboursement ne sera effectué après la 7<sup>e</sup> semaine de camp.
- Veuillez prendre note qu'à compter du 25 juin 2025 aucun chandail de camp ne sera remboursé même si un remboursement complet des semaines de camp de jour est demandé.

## NOS COORDONNÉES

Pour toute information concernant les camps de jour ou autres, vous pouvez vous référer en tout temps à notre site internet à l'adresse suivante : [www.lrcr.qc.ca](http://www.lrcr.qc.ca)

Contact avant le 25 juin 2025 :

Téléphone : (514) 727-5727

Adresse courriel : [info@lrcr.qc.ca](mailto:info@lrcr.qc.ca)

2705 rue Masson, H1Y 1W6

Lorsque vous communiquez avec nous par téléphone ou par le biais de notre messagerie électronique, afin que nous puissions bien vous servir, veuillez-vous assurer de toujours mentionner le nom du camp de jour que fréquente votre enfant, car nous avons trois camps de jour, soit, le camp Alphonse-Desjardins, le camp Masson ou le camp Ste-Bernadette.

**Numéros de téléphones et adresses courriels de nos trois Camps de jour**

Contact durant le camp de jour

à partir du 25 juin 2024 :

**Camp de jour Alphonse-Desjardins :**

(514) 606-7727 | [campalphonse-desjardins@lrcr.qc.ca](mailto:campalphonse-desjardins@lrcr.qc.ca)  
6650 39<sup>e</sup> avenue, H1T 2W8

**Camp de jour Masson :**

(514) 606-2411 | [campmasson@lrcr.qc.ca](mailto:campmasson@lrcr.qc.ca)  
2870 rue Dandurand, H1Y 1T5

**Camp de jour Sainte-Bernadette :**

(514) 606-1961 | [campsaintebernadette@lrcr.qc.ca](mailto:campsaintebernadette@lrcr.qc.ca)  
3000 rue Beaubien E, H1Y 1H2

# MERCI À NOS COLLABORATEURS



Centre  
de services scolaire  
de Montréal



**ALEXANDRE BOULERICE**  
DÉPUTÉ ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE  
alexandre.boulerice@parl.gc.ca

**Soraya Martinez Ferrada**  
Députée d'Hochelaga  
514-283-2855



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA



ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

GABRIEL NADEAU-DUBOIS  
DÉPUTÉ DE GOUIN



ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

Vincent Marissal  
Député de Rosemont



Emploi et  
Développement social Canada



Association des  
camps du Québec

*Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal*



Fédération québécoise  
des centres communautaires  
de loisir

Rosemont  
La Petite-Patrie  
**Montréal** 

